



EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

de la Commune de

**BEUIL**

Alpes-Maritimes

006-210600169-20220415-2022\_08\_03-DE  
Reçu le 21/04/2022

Le vendredi quinze avril deux mille vingt-deux, à 17 heures, 10, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 11.04.2022

**Etaient présents :** M. Roland GIRAUD, Maire, M. Alexandre GEFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

**Absents :** M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

**Représentés :** M. Nicolas DONADEY est représenté par M. Frédéric PASQUIER, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022, M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Alexandre GEFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 14/04/2022, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°03.2022

**DELIBERATION N°08 – OPERATION D'ADRESSAGE EN PARTENARIAT AVEC LA POSTE ET LE SICTIAM - DEMANDE DE SUBVENTION DETR :**

Monsieur Christian GUILLAUME expose au conseil municipal le résultat de la réunion tenue avec la Poste et le Sictiam au sujet de l'opération d'adressage :

En partenariat avec la Poste et le Sictiam il serait opportun de réaliser une opération d'adressage sur la commune qui consiste à revoir la numérotation des voies, le repositionnement des points d'adresse, la géolocalisation, afin d'être en conformité avec les nouvelles normes en vigueur, faciliter la localisation par satellite, (GPS, adresses des professionnels du secteur), la mise en réseau de la fibre et le routage des services d'urgence dans la commune.

Cette opération est éligible à une subvention DETR.

**Plan prévisionnel de financement :**

Coût total : 18.050 HT €

Subvention DETR demandée : 10.000 €.

Part communale : 8.050 €.

En conséquence, Monsieur Christian GUILLAUME demande au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à réaliser cette opération
- D'autoriser le Maire à faire la demande de subvention DETR auprès des services concernés

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Guillaume et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à réaliser l'opération d'adressage

AUTORISE le Maire à faire la demande de subvention DETR auprès des services concernés

VOTES :

Pour : 13	AR Prefecture
Contre : 0	600169-20220415-2022_08_03-DE
Abstentions : 0	Recu le 21/04/2022

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

**Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

Le Maire

